

Parc naturel régional Livradois-Forez

Charte 2026-2041

Le Parc évolue

Je m'implique pour ~~son~~ avenir
notre

Compte-rendu de l'assemblée citoyenne n°1

4 novembre 2022



l'Auvergne, côté soleil levant

Priorisation des défis thématiques

Les principaux défis thématiques qui ressortent de la tournée participative ont été présentés aux participants, pour choisir ceux sur lesquels ils souhaitent travailler – l'ensemble de ces défis restant prioritaire et important à prendre en compte dans le projet de Charte. Les résultats de ce travail sont présentés dans les pages suivantes de ce compte-rendu

	Défi thématique	Vote
1	Faire évoluer le modèle agricole	17
2	Gérer la forêt de manière plus durable	15
3	Préserver la ressource en eau	13
4	Protéger les paysages et la biodiversité	13
5	Développer les énergies renouvelables de manière cohérente	10
6	Développer les mobilités alternatives à la voiture	9
7	Valoriser et renforcer la vie artistique et culturelle du Parc	9
8	Développer la vie publique du PNR	8
9	Favoriser les interactions sociales	6
10	Redynamiser l'économie locale pour maintenir la population	6
11	Protéger et valoriser le « petit » patrimoine local	6
12	Favoriser une cohabitation entre tous les usagers de la nature	5
13	Lutter contre les dépôts sauvages	4
14	Promouvoir les services et commerces de proximité	4
15	Développer un tourisme équilibré et durable	4
16	Réhabiliter les logements, tout en préservant leur typicité	3
17	Développer l'identité et l'unité du Parc	3
18	Prendre en compte l'environnement	3
19	Anticiper l'augmentation du risque incendie dans les forêts	2



1. Faire évoluer le modèle agricole

Ce qu'on veut garder en 2041

- La transmission des exploitations agricoles pour favoriser le maintien de l'agriculture sur le territoire
- Le maintien de l'élevage laitier, qui représente une des vocations importantes du territoire
- L'accompagnement des initiatives locales qui permettent d'aider les exploitants agricoles : les points de vente, les équipements collectifs, etc.
- Les races anciennes et locales
- La transmission des savoir-faire anciens (gestes)
- Le respect de l'environnement

Ce qu'on ne veut plus voir en 2041

- Des terrains à l'abandon
- La dégradation du patrimoine paysager et culturel
- Les difficultés de recrutement de salariés agricoles

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Développer les exploitations agricoles à « taille humaine » et rentables
- Inciter les collectivités « moteurs » à acheter le foncier agricole
- Faciliter l'accès au foncier pour l'installation
- Sensibiliser et éduquer les consommateurs à une alimentation locale de qualité

2. Gérer la forêt de manière plus durable

Ce qu'on veut garder en 2041

- L'importance du couvert forestier sur le territoire
- La pratique de la forêt jardinée, qui existe et est à développer
- L'attachement des propriétaires forestiers à leur parcelle, qui est historiquement fort, mais qui a tendance à régresser ces dernières années (morcellement suite aux héritages)

Ce qu'on ne veut plus voir en 2041

- La plantation de forêts en monoculture
- La règle autorisant le non-reboisement d'une parcelle coupée, si elle fait moins de 1 hectare
- Les coupes rases abusives (sauf les coupes sanitaires)
- La frilosité de certains élus, qui ne veulent pas déranger les propriétaires forestiers
- Le faible attachement de la population aux forêts de Parc, par rapport à d'autres territoires forestiers

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Informer les propriétaires forestiers privés des conséquences d'une coupe rase sur leur capital : il existe déjà de l'information et des formations à destinations des propriétaires, mais cela ne suffit pas pour les toucher. Il s'agirait donc d'inventer un système contraignant afin d'obliger les propriétaires qui sont démarchés par une entreprise pour couper leur forêt, à être informés
- Favoriser la transmission des parcelles en évitant les divisions suite aux héritages
- Faire évoluer la loi pour que la gestion forestière soit un bien commun, et ainsi éviter les friches
- Expérimenter une délégation par des locaux (public ou coopérative) de la gestion forestière
- Avoir un positionnement fort des élus du PNR sur la gestion forestière
- Sensibiliser les jeunes

3. Préserver la ressource en eau (1/2)

Ce qu'on veut garder en 2041

- Le patrimoine en eau naturelle du territoire (zones humides, etc.)
- Le maintien des continuités écologiques de ce patrimoine d'eau naturelle
- La Commission Locale de l'Eau (CLE)
- De la ressource en eau pour les usages domestiques et pour l'agriculture
- Le maintien d'une gestion publique de l'eau
- L'utilisation raisonnée de l'eau et des ouvrages (réserves, seuils, etc.)
- Le programme de dépollution des sols
- L'égalité de traitement entre tous les usagers sur l'accès à l'eau

Ce qu'on ne veut plus voir en 2041

- Le patrimoine en eau artificielle (étangs, écluses, canaux...)
- Les mauvaises pratiques domestiques, agricoles, industrielles
- L'usage immodéré de l'alimentation en eau potable pour des usages secondaires (arrosage de pelouse, remplissage de piscines, etc.)
- Le développement des piscines privées
- Les micros centrales qui détruisent les milieux
- Les méga bassines (comme en Vienne ou dans le Lot)

3. Préserver la ressource en eau (2/2)

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Développer l'information, la connaissance, la sensibilisation et les économies d'eau
- Faciliter l'accès à l'information et à la connaissance sur l'eau pour permettre au grand public, aux élus et aux acteurs d'être plus conscients que l'eau est un bien précieux et rare (même dans le PNR)
- Développer les outils de récupération de l'eau domestique chez les particuliers et dans les bâtiments publics
- Faciliter le financement des projets, par exemple en ayant un financement pour des chantiers écologiques en lien avec la gestion de l'eau (ex : projet de remise en état de terrasses)
- Repenser et améliorer la gouvernance sur l'eau, notamment en permettant à des citoyens de participer à la CLE (en plus des associations environnementales)
- Mieux coordonner la gestion de l'eau afin d'avoir une plus grande cohérence entre les politiques publiques : par exemple, le SAGE est opposable mais n'est pas suffisamment en lien avec les autres politiques publiques (aménagement du territoire, gestion forestière, etc.)
- Relier de manière plus forte gestion de l'eau et gestion forestière, par exemple par une meilleure prise en compte de l'impact des coupes rases sur le réseau hydrographique

4. Protéger les paysages et la biodiversité

**Ce qu'on
veut
garder en
2041**

- La vie sauvage
- Les milieux humides

**Ce qu'on
ne veut
plus voir
en 2041**

- La pollution lumineuse
- Les pratiques destructrices des milieux (coupe rase, drainage, arrachages de haies,...)

**Ce qu'on
veut
inventer
pour 2041**

- Renforcer le dialogue avec les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
- Développer les zones de gestion de forêts anciennes (sans intervention de l'homme)
- Développer de zones intouchables avec une interdiction de chasse
- Promouvoir l'obligation réelle environnementale

5. Développer les énergies renouvelables de manière cohérente

Ce qu'on veut garder

- Une Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) cohérente
- Les centrales renouvelables à taille humaine, financées à partir de capitaux citoyens (modèles ENERCOOP ou Energie Partagée)

Ce qu'on ne veut plus voir en 2041

- L'éclairage public
- Le développement anarchique des centrales renouvelables, avec des études parfois rapides
- Le déficit de transparence et le sentiment qu'il est possible de développer sans trop de contrôle
- Le développement de l'éolien dans le PNR : si des projets de production d'énergie renouvelable doivent être développés, ils doivent impacter le moins possible l'environnement et les paysages

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Favoriser avant tout la sobriété et l'efficacité énergétique car les énergies renouvelables ont forcément un impact sur le paysage et l'environnement (par exemple, en développant des outils pour faire des économies de consommation électrique)
- Trouver ensuite un équilibre entre la sobriété énergétique et l'acceptation de la dégradation d'une partie de l'environnement, en mixant entre les différentes solutions
- Développer des productions d'énergie alternatives collectives (géothermie, chaufferie collective, etc.) ou domestique (panneaux individuels moins impactant pour le paysage). La méthanisation est proposée mais n'est pas consensuelle
- Développer des centrales de production d'énergies renouvelables qui soient citoyennes, locales, avec une dimension de biens communs et adossées à des expérimentations d'autonomie énergétique de territoires. L'éolien reste une alternative qui sera très difficilement acceptable
- Développer les expérimentations sur une alimentation électrique discontinue dans le temps (corolaire d'une autonomie énergétique)

6. Développer les mobilités alternatives à la voiture

Ce qu'on veut garder

- Le bus du marché
- Le covoiturage (aire de covoiturage ou d'auto-stop)

Ce qu'on ne veut plus voir

- Une personne par voiture
- Des réflexes individuels ou individualistes
- Des loisirs motorisés qui prennent de plus en plus de place

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- **Développer les usages alternatifs de la voiture individuelle** : autopartage, prêt de voitures individuelles (site internet), covoiturage (augmentation des aires), système de bonus pour les voitures pleines, rendre disponibles les véhicules communaux sous-utilisés (location-prêt)
- **Développer et améliorer les services de transports collectifs** : rouvrir la(les) ligne(s) de train Thiers-Le Puy-en-Velay et Thiers-Boën, avoir un mini bus par commune, développer le fret ferroviaire
- **S'appuyer sur les nouvelles technologies pour améliorer l'efficacité des déplacements** : développer un outil pour centraliser les besoins de déplacements, développer des moyens de communications et d'informations pour organiser sa circulation, mutualiser les déplacements professionnels et personnels ainsi que les livraisons (nouveau service), réfléchir à l'utilisation des drones pour les livraisons
- **Développer la mobilité active** : favoriser l'achat de vélos à assistance électrique par des aides, se déplacer en calèche sur de courtes distances ou pour le ramassage de déchets
- **Changer les modes de vie** : rapprocher les lieux de travail, développer des tiers-lieux pour limiter les déplacements domicile – travail et/ ou développer le télétravail

7. Valoriser et renforcer la vie artistique et culturelle du Parc

Ce qu'on veut garder en 2041

- L'agenda culturel au niveau du PNR réalisé par l'Office du Tourisme (pas assez connu des habitants)
- Le programme d'éducation au territoire à maintenir
- Le soutien aux événements culturels qui sont de moins en moins financés. Par exemple, les « vitrines qui parlent » (commerces vacants investis par des artistes), qui sont sous-financés

Ce qu'on ne veut plus voir

- Le manque de diffusion de l'information des initiatives
- Le fait que beaucoup d'habitants ne se sentent pas concernés par la pratique artistique et culturelle

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Valoriser les langues régionales en s'appuyant sur le réseau qui existe déjà
- Créer du lien entre les acteurs : rencontres, animation d'un réseau en lien avec les centres culturels
- Créer un outil de diffusion des événements à l'échelle du PNR (par exemple un panno pocket)
- Améliorer l'accès à la culture, notamment avec des alternatives à la voiture pour aller aux activités
- Valoriser et soutenir financièrement les initiatives citoyennes (budget à allouer)
- Accompagner des expérimentations citoyennes et collectives
- Créer une structure de mutualisation des moyens à l'échelle du PNR, comme OCAL à Billom
- Apporter un soutien moral, logistique et humain aux actions culturelles

8. Développer la vie publique du PNR

Ce qu'on veut inventer pour 2041

- Faire perdurer l'assemblée citoyenne pendant la vie de la charte (modalités à définir)
- Faire participer des citoyens aux instances du PNR afin que les élus ne décident pas de tout
- Créer une instance de codécision élus / citoyens au niveau du PNR

Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE
CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

